

## Complémentaire Sante : BNP Paribas Assurance agit en faveur de la santé des seniors

BNP Paribas Assurance annonce la prise en compte de la progression de la part démographique des seniors dans la population française en engageant des actions visant à retarder les phénomènes d'entrée en dépendance tout en permettant le maintien du lien social. L'assureur va notamment mettre en place une prise en charge de séances de coaching d'activité physique dans la cadre de sa complémentaire santé. Détails.

L'assurance complémentaire santé de BNP Paribas Protection Santé s'enrichit donc de nouvelles prises en charge et d'un service de prévention :

- Un niveau de prise en charge augmenté pour les frais médicaux suivants : médecine douce, audioprothèses, médicaments prescrits et non pris en charge par la Sécurité Sociale, chambre particulière, lit pour l'accompagnant de la personne hospitalisée.
- De nouvelles prises en charge pour les opérations suivantes : verres progressifs, opérations de la vision au laser, actes de parodontologie – implantologie et de pédicurie – podologie.
- Une limite d'âge à la souscription repoussée à 75 ans, au lieu de 65 ans précédemment, pour les formules Confort et Confort Plus.
- Un service de prévention incluant une prise en charge de cinq séances de coaching d'activité physique en cas d'hospitalisation proposées par Domisiel, entité du groupe associatif SIEL Bleu.

« BNP Paribas Assurance se préoccupe des problématiques liées à l'avancée en âge des seniors, à la dépendance, à leur degré d'autonomie et à l'insertion des personnes handicapées » précise l'assureur dans un communiqué. Et d'ajouter : « ces préoccupations rejoignent celles du groupe associatif SIEL Bleu qui, afin de les limiter et les prévenir, a mis en place une gamme d'activités physiques et sportives adaptées ».

Concrètement, l'offre de prise en charge des séances de coaching d'activité physique, comprise dans le produit BNP Paribas Protection Santé, s'applique aux plus de 65 ans en cas d'hospitalisation à la suite d'une chute. Les prestations de Domisiel, entité du groupe associatif SIEL Bleu, s'inscrivent en complémentarité des interventions des personnels de santé (kinésithérapeutes, infirmières, etc...). Elles permettent la pratique d'une activité physique afin d'obtenir un retour rapide du patient à son autonomie originelle (reprise de la marche sur une plus longue distance, confiance dans la marche, etc.)

Le groupe associatif SIEL Bleu existe depuis douze ans et intervient en direction de différents publics (personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap et/ou personnes atteintes de maladies chroniques) en cours collectifs, en institutions (maisons de retraite, foyers – logements, section Alzheimer des hôpitaux ...) et hors institutions, mais aussi à domicile avec sa structure Domisiel.

Comme le souligne Jean-Michel Ricard, directeur général développement du groupe associatif SIEL Bleu : « L'action quotidienne du groupe SIEL Bleu permet l'amélioration de la qualité de vie de plus de 50.000 personnes chaque semaine en France. L'intégration de nos activités dans un contrat d'assurance complémentaire santé est une vraie évolution dans le cadre de la prise en charge, non plus des patients, mais des bénéficiaires. Notre slogan résume notre ambition : Après avoir donné des années à la vie, donnons de la vie aux années ! »